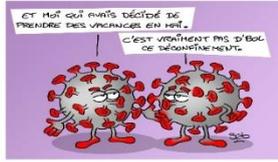


CSSCT du 8 Juin 2021



POINT COVID

Situation au 03/06 :

	DL Alsace	DL Lorraine	DL CA	DL PGE	DL PA	TC GE	Total
Cas confirmés	0	0	2 (1 ADC, 1 pôle PROD)	0	0	0	2
Suspicion	0	0	0	0	0	0	0
Cas contact	2 (1 ADC, 1 Vente/Escale)	1 (Escale)	2 (1 CTT, 1 Escale)	1 (ASCT)	0	0	7
Confinés vulnérables	19	14	3	4	0	3	43

Les chiffres continuent à diminuer.

Suite aux essais concluants dans les gares parisiennes, la vaccination dans les cabinets médicaux SNCF, est ouverte à tous les agents de plus de 18 ans. C'est le vaccin Moderna qui a été retenu. La vaccination dans les cabinets médicaux SNCF est réalisée sur le temps de travail. Un retour de la Direction va être fait aux commandes surtout pour les ADC et ASCT de part la particularité de leurs journées de service.



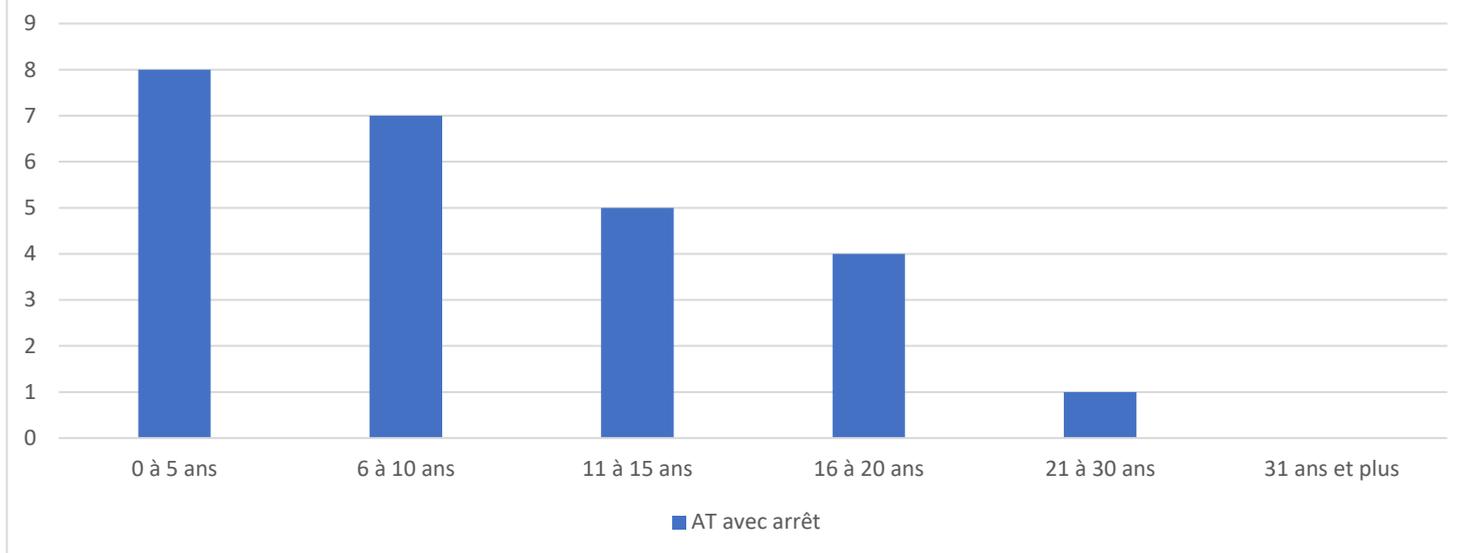
Pour les restaurants d'entreprise, la jauge actuelle est à 50% avec une limite de 6 par tables. Des nouvelles consignes vont apparaître et les règles seront assouplies progressivement.

Concernant le télétravail, le retour sur site se déroulera en plusieurs étapes avec pour le mois de septembre un retour quasi normal sur site. La DRH Groupe est en réflexion sur le sujet. Des actions seront mises en place et des KIT seront proposés aux agents et aux managers. C'est aux managers de voir avec leur équipe pour le retour sur site progressif.

L'accord actuel sur le télétravail devrait être revu et remis à plat suite à cette crise sanitaire afin d'avoir un nouvel accord pour septembre avec de nouvelles formules de télétravail.

Enfin, pour les salariés vulnérables, il n'y a pas de nouveau décret les concernant même pour ceux ayant été vaccinés. Il n'y a pas d'obligation de reprise du travail. Néanmoins, si des salariés souhaitent revenir sur site alors il faudra respecter les consignes d'aménagement de poste.

AT avec arrêt en fonction de l'ancienneté



DOCUMENT UNIQUE

Tous les trimestres, le pôle SST va envoyer des évaluations des risques aux dirigeants.

Un TUTO a été réalisé pour l'utilisation de la plateforme SST. Par ailleurs le pôle va leur transmettre des fiches évaluations types. L'employeur définit la notion de gravité du risque.

La Direction envisage pour 2022 de remettre en place des forums en présentiel et y associer les différents GPRAT (Groupe de Prévention Risque Alcool et Autres produits psychoactifs) afin de sensibiliser tous les périmètres de TER Grand-Est.

La Direction propose à la CSSCT de se réunir pour travailler plus spécifiquement sur des items du Document Unique (DU) dans l'évaluation des risques.

L'UNSA-Ferroviaire apprécie la volonté d'échange de la Direction sur ce sujet.

PROCESSUS DE DÉSHÉRBAGE

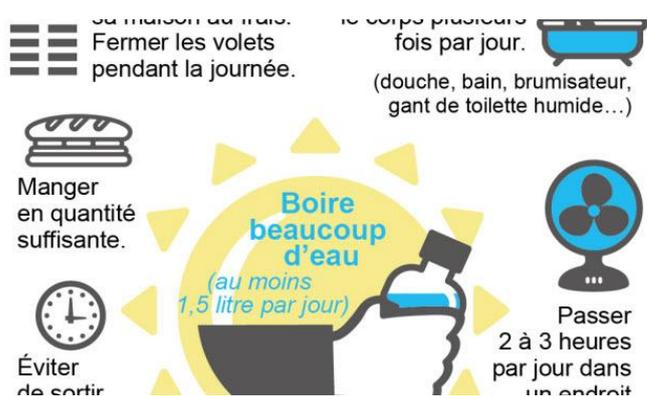


Si les ADC sont au courant des opérations de désherbage via l'application ARTIC, suite aux différentes remontées du terrain, la Direction s'est rendue compte que ce n'était pas le cas de tout le personnel exposé.

Un nouveau processus d'information va être mis en place à compter de la prochaine campagne dès l'automne. Afin que tous les agents exposés à un désherbage soient informés.

L'UNSA-Ferroviaire alerte la Direction sur les risques que représentent les herbes hautes en évoquant les conséquences d'une piqure de tique sur la santé des agents.

MESURES PHÉNOMÈNES FORTES CHALEURS



Pour les ADC via ARTIC, le document TMS2021 32MS YDD a été transmis. Il reprend les dispositions relatives aux fortes chaleurs.

Un recensement de tous les points d'eau sur les chantiers est en cours de réalisation. Les mesures prises en Alsace (Clim/ventilateur portatif/(ve)) pour les engins moteurs non climatisés) vont être soumises aux autres entités pour la possibilité de son déploiement.

Des initiatives locales sont prises. Comme par exemple au Technicentre d'Épernay où les agents sont dotés d'une gourde brumisateur. La DL Lorraine envisage de doter ses agents de bouteille isotherme été/hiver afin de pallier à la problématique plastique.

La Direction propose de faire un recensement des différentes initiatives ; sans pour autant avancer une possible harmonisation au sein TER GE.

Les règles à adopter en cas de fortes chaleurs seront rappelées aux agents.

POINT PAPACT DE LA DR TER GE

Pour les formations compétences sécurité et santé au travail, 8 agents sont programmés en maintien de compétence et 4 agents en formation initiale. Pour les formations sécurité incendie, un partenariat avec Pro Partenaire devrait permettre de dispenser ce volet dès la rentrée.

Différentes actions prévues ou menées, comme par exemple une action du groupe GPRAT de Strasbourg et qui concerne une action sécurité du travail. Quand la situation le permettra, des actions concernant les conditions de vie au travail sont prévues, comme par exemple l'achat de corbeille de fruits.

Vos membres UNSA Ferroviaire CSSCT :

Roland WEINGARTNER : roland.weingartner@sncf.fr (06-51-54-56-63)

Stéphane VESSERON : stephane.vesseron@sncf.fr (07-71-05-62-72)